

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 18 septembre 2018, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent

les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la Loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1976/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2018.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1977/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2018.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1978/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Contrat de concession alimentaire concernant les écoles l'Oasis et Dansereau-Saint-Martin;
8. Questions diverses;
9. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

M^{me} Martine Renaud, commissaire, quitte son siège. Il est 18 h 34.

PROPOSITION D'HUIS CLOS (RCE-1979/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, propose de tenir une séance d'huis clos. Il est 18 h 35.

RETOUR À LA SÉANCE PUBLIQUE (RCE-1980/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, propose le retour à la séance publique. Il est 18 h 40.

CONTRAT DE CONCESSION ALIMENTAIRE CONCERNANT LES ÉCOLES L'OASIS ET DANSEREAU-SAINTE-MARTIN (RCE-1981/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Geneviève Lavoie assurait l'exploitation d'une concession de cantine à l'école l'Oasis;

CONSIDÉRANT la réception d'un avis de non-renouvellement de contrat de M^{me} Geneviève Lavoie pour l'école l'Oasis en ce qui concerne l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT l'absence de service de concession alimentaire à l'école Dansereau-Saint-Martin;

CONSIDÉRANT l'invitation lancée à tous les concessionnaires actifs au sein de nos écoles dans le secteur Argenteuil;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par le concessionnaire, M^{me} Annie Hudon, pour offrir le service de concession alimentaire aux écoles l'Oasis et Dansereau-Saint-Martin pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Annie Hudon est actuellement concessionnaire alimentaire aux écoles Bouchard et Saint-Julien et que les services donnés répondent aux exigences;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Annie Hudon possède les qualifications requises;

CONSIDÉRANT QUE les composantes des menus sont établies par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le prix des menus et des aliments est établi par la commission scolaire;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, d'accorder le contrat de concession alimentaire relatif aux écoles l'Oasis et Dansereau-Saint-Martin pour l'année scolaire 2018-2019, à M^{me} Annie Hudon avec renouvellement d'année en année à moins d'un avis contraire du secrétaire général ou du concessionnaire signifié à l'autre partie à au moins 90 jours de la date anniversaire prévue au contrat et d'autoriser la présidente et la directrice générale à signer les documents contractuels.

Adopté

M^{me} Martine Renaud, commissaire, reprend son siège. Il est 18 h 45.

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1982/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 18 h 45.

Adopté

Président

Secrétaire